

Introduction

Roselyne Koren



Éditeur

Université de Tel-Aviv

Édition électronique

URL : <http://aad.revues.org/2295>

ISSN : 1565-8961

Référence électronique

Roselyne Koren, « Introduction », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 17 | 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, Consulté le 11 décembre 2016. URL : <http://aad.revues.org/2295> ; DOI : 10.4000/aad.2295

Ce document a été généré automatiquement le 11 décembre 2016.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Introduction

Roselyne Koren

La nomination et ses enjeux socio-politiques aujourd'hui

- 1 L'actualité a remis à l'honneur les débats sur la nomination tant des événements qui ont bouleversé la France que de ses divers acteurs, entraînant des discussions métalinguistiques lourdes d'enjeux sociaux et politiques. Faut-il dire « terroriste » ou « islamiste », « Juifs de France » ou « Français juifs » (on a longtemps dit « Israélites ») ? A quoi « État juif », « État hébreu » réfèrent-ils et quels sont les enjeux de ces qualifications ? De quoi « je suis Charlie », « laïcité », « intégration », « *apartheid* » et « République » sont-ils le nom ? Les Américains discutent pour savoir s'il faut dire *illegal aliens* ou *undocumented immigrants*, en France on parle d'étrangers en situation irrégulière appelés tantôt « sans-papiers », tantôt « clandestins ». Bien d'autres exemples peuvent être tirés d'événements et de conflits passés ou actuels. Si nommer, c'est catégoriser, mais aussi évaluer ou juger, légitimer ou disqualifier, on peut donc se demander où passe aujourd'hui la ligne de démarcation entre représentation soi-disant neutre du réel, référenciation subjective et affirmation d'une opinion. Il faut aussi s'interroger sur l'impact des discours politiques et sociaux sur la configuration des réalités extralinguistiques.
- 2 La question de la nomination a été l'objet de nombreux travaux en linguistique. Ce numéro reconnaît sa dette à leur égard et ne prétend pas ajouter une théorie inédite aux précédentes. L'introduction présentera donc dans un premier temps quelques concepts épistémologiques fondamentaux et les définitions que tout chercheur souhaitant problématiser l'acte de nomination est amené à mettre en œuvre, et qui constituent un socle commun à l'ensemble des contributions. Plutôt que de reprendre tout ce qui a été écrit sur la question, il s'agit de contribuer à l'intelligibilité du choix des questions fondamentales abordées par les auteurs.

- 3 On précisera donc à quoi correspond la distinction entre langue et discours et à quoi réfèrent dénomination, désignation et nomination dans les théories sémantiques énonciatives, discursives ou praxématiques, du langage, mais aussi en lexicologie, puis dans l'analyse du discours et la rhétorique argumentative. Il nous faudra également faire le point sur la question de la référence et de la représentation, de la référenciation qui permet de penser le point de vue subjectif du locuteur, et sur l'importance accordée aux notions de dialogisme, d'interactions verbales, de conflit entre points de vue, de contexte socio-historique et d'enjeux sociaux. On présentera enfin les métadiscours critiques sur une strate méconnue de la langue et du discours dont seul un petit nombre de linguistes tient compte : l'évaluation axiologique, parent pauvre des questionnements épistémologiques.
- 4 On passera ensuite à l'objet spécifique de ce numéro : la description et l'analyse critique des enjeux argumentatifs, politiques et sociaux de la nomination, dénominateur commun des six articles.
- 5 Rares sont en effet les linguistes ou même les analystes du discours qui reconnaissent la pertinence de ce type d'investigation et qui explorent cette strate de la signification des dénominations ou des désignations. La plupart oscillent entre un silence absolu, la dénégation de l'importance de ce constituant ou sa relégation dans les marges de la recherche. Ils évoquent éventuellement la théorie ducrotienne de l'argumentation dans la langue, mais celle-ci se distingue radicalement de la rhétorique aristotélicienne. L'approche pragmatique de l'influence exercée par la nomination sur le point de vue de l'interlocuteur est la solution retenue par la plupart des théoriciens du langage et du discours qui souhaitent en problématiser la force illocutoire. Il y avait donc un manque épistémologique à combler. Les articles y contribuent sans prétendre épuiser la question. On fera le point à la fin de l'introduction sur l'angle d'attaque des divers articles et sur ce qu'ils nous apprennent sur l'argumentativité de l'acte de nomination en particulier, et sur l'argumentation dans le discours en général.
- 6 Dans l'ensemble, ce numéro voudrait donc tracer l'histoire d'une rencontre épistémologique qui se situe à la croisée des théories du langage et de l'argumentation et tente de démontrer qu'une partie des questionnements épistémologiques et des intuitions des linguistes et des analystes du discours peut trouver des réponses stimulantes et des outils épistémiques efficaces et adéquats dans le champ de la recherche en argumentation. Les travaux de plusieurs de nos prédécesseurs, linguistes, analystes du discours ou tenants de théories praxématiques du langage, l'avaient pressenti et évoqué (Siblot 1997, 2001, Moirand et Reboul-Touré 2015), mais sans lui donner la primauté. Il nous semble donc crucial d'augmenter la visibilité de « seuils » ou zones limitrophes où linguistique, analyse du discours et argumentation se rejoignent, stimulés par un contexte politique ou social conflictuel, et où l'on peut observer leurs interactions à géométrie variable.

Référenciation, dénomination, désignation, nomination : définitions et mise au point synthétique

- 7 L'acte de nomination est lié aux procédures de référenciation par des liens essentiels aux yeux des linguistes qui se refusent à valider les conceptions saussuriennes ou structuralistes ascriptivistes¹ du langage. Ancrer l'acte de nommer dans les réalités

extralinguistiques est à leurs yeux une nécessité réaliste et anthropologique incontournable. Le langage serait avant tout un mode de représentation. Celle-ci peut être configurée par un point de vue énonciatif subjectif ou par une visée argumentative, mais ce qui compte fondamentalement dans cette optique c'est le rapport référentiel entre le mot et la chose et non pas l'énonciation de jugements de valeur ou des tentatives de mobilisation de l'interlocuteur sans rapport avec le vrai et le faux. Petit souligne ainsi le fait que l'une des caractéristiques essentielles de l'unité lexicale est « de référer de manière stable et récurrente à un segment de réalité type » (2001 : 93). Siblot précise que cette procédure est soumise, dans une optique praxématique, aux relations perceptives, matérielles et sociales entretenues par un sujet, producteur actif du sens, avec son environnement (2001 : 196-197). Préférer référenciation à référence, c'est, affirme De Chanay, en souligner le caractère dynamique dû entre autres à la dimension interlocutive du langage ; le locuteur poursuit simultanément deux buts : représenter le référent et contribuer avec l'Autre du discours à la co-construction d'un consensus « par ajustement mutuel » (2001 : 176-177 et 178). « Référenciation » renvoie de même, dans Moirand et Reboul Touré, à un ensemble complexe de processus énonciatifs, d'activités cognitives, d'interactions verbales qui négocient une vision du monde provisoire et enfin, parfois, à des controverses (2015 : 113-114)².

- 8 Le passage du plan de la langue à celui du discours permet en l'occurrence de percevoir une opposition épistémique récurrente entre « stabilité », fixité, réification et « instabilité » (Longhi 2015 : 11) ou mouvement, fluctuation, dynamisme, créativité de l'acte de nomination. Cette opposition sert de principe régulateur fondamental aux définitions de « dénomination », « désignation » et « nomination ».
- 9 Il existe en fait dans les ouvrages de référence cités dans la bibliographie sélective ci-dessous un nombre considérable de définitions convergentes des notions de dénomination, désignation, nomination. Il ne nous est donc pas possible de les analyser toutes ; ce que nous proposons à présent est une brève synthèse recensant des traits spécifiques essentiels, sans prétention d'exhaustivité.
- 10 On doit tout particulièrement à Kleiber (1984, 2001, 2012) les définitions fondatrices des notions de dénomination et désignation. Les traits intrinsèques justifiant le choix de dénomination seraient « l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable », constante et conventionnelle (1984 : 80, 2012 : 46) qui autorise le locuteur à l'employer, sans avoir besoin de « justifier » le lien référentiel ainsi établi. « Librairie » est ainsi la dénomination du « magasin où l'on vend des livres », « cela s'appelle comme ça ... », et « Paul » le nom du voisin s'il s'appelle ainsi (*ibid.*). Ceci implique que l'on recoure à « désignation » quand l'acte de nomination consiste, au contraire à passer de la langue au discours et à y employer une qualification n'appartenant pas en propre à l'objet auquel il réfère (*ibid.*). L'« utilité fondamentale » de la dénomination réside donc, affirme Kleiber, dans la « présupposition existentielle qui s'y attache » soit dans « un engagement ontologique en faveur des choses dont nous voulons qu'elles existent, qu'elles soient stables et intersubjectivement partagées » (2001 : 34). Les enjeux sont dans ce cas d'ordre cognitif, culturel et historique. La stabilisation coercitive d'une désignation peut aboutir, en contexte politique, à une dénomination qui rend l'acte de nommer inexorable en le subordonnant au pouvoir exécutif, comme le démontre ici même Patrick Dahlet. Pierre Frath précise enfin que la dénomination est « une entité lexicalisée collective » indiquant ce qui existe « pour nous » soit pour l'ensemble des locuteurs d'une langue (2015 : 43).

- 11 Désignation implique au contraire un acte discursif de nomination individuel et processuel que rien ne destine *a priori* à la lexicalisation ni à la moindre stabilité : il s'agit alors d'explorer et de dire l'inconnu, l'inédit, une zone de la parole où les « habitudes associatives » ne sont plus pertinentes, et de tenter d'en circonscrire l'essence et les enjeux (Kleiber 2001 : 24). Courbon et Martinez soulignent qu'il s'agit d'une tentative de « catégorisation ponctuelle voire éphémère », « produite dans l'instant » et donc peu propice à « une régularisation dans l'usage » (2012 : 71-72). On désignera alors Paul par l'appellation « le voisin du dessus » (Kleiber 2012 : 46) ou « le grand blond au visage d'ange » tandis que la grève pourra être désignée, tour à tour, par « défense des travailleurs », « lutte des classes », « inadéquation des appareils syndicaux », « archaïsme des mentalités » ou « plan social » (Siblot 2001 : 202-203).
- 12 Siblot et De Chanay nous incitent cependant à ne pas systématiser ni perpétuer le clivage langue/discours, dénomination/désignation et à penser ces notions en interaction (2001 : 193-195 et 169). La plus stable des dénominations peut devenir discutable et négociable en discours si le contexte socio-politique s'y prête et le requiert ; elle ne cesse alors de briser le rêve d'« une nomenclature stable » (De Chanay : 185). Ce rêve est également vain aux yeux de Siblot ; celui-ci souligne ainsi que le langage et le nom ne peuvent plus, dans une sémantique réaliste, dire l'être, l'essence de l'objet nommé en l'étiquetant : « nous ne pouvons dire les choses que telles qu'elles sont "pour nous" ; non telles qu'elles sont "en soi", de manière intrinsèque et absolue » (*ibid.* : 202). Guérin (2015 : 48, 59) argumente de même en faveur de l'articulation de langue et discours au nom d'une sémantique du discours qui souhaite en valoriser la « complémentarité » et l'articulation.
- 13 À quoi correspond dès lors la notion de nomination ? À l'acte de nommer qui consiste à choisir une dénomination ou à lui préférer une désignation, mais aussi, pour une partie des chercheurs, comme l'indique Frath, à son résultat, la « nomination » ou désignation en voie de stabilisation et de lexicalisation lorsque la dynamique désignative se stabilise au point de donner naissance à une nouvelle dénomination passant dans l'usage (2015 : 39) ; on peut alors situer l'« acte de baptême » qui l'a instituée (Siblot 2001 : 194). Il faut pour cela « agréger un corpus d'usages autour d'elle » ayant contribué à sa lexicalisation. Ceci confirme, entre autres, l'importance du rôle des médias dans la transformation d'une désignation contextuelle éphémère en dénomination permanente (cf. Gauthier, Dahlet ici même). Vadot démontre ainsi, ici même, qu'« intégration » est devenu le terme officiel stabilisé du fait des enjeux politiques du gouvernement, de préférence aux autres désignations du paradigme préalable où ce nom figurait : insertion, intégration, assimilation, inclusion, acculturation ; Areâs explique ci-dessous pourquoi c'est « affaire » et non pas « scandale » que des discours scientifiques en sciences humaines et sociales ont fait passer de la catégorie désignation à celle de dénomination. Siblot avait défini l'acte de nomination en établissant un rapport étroit avec le sujet du discours : « acte signifiant, non pas au seul moment de l'attribution initiale de la dénomination mais en toute réactualisation discursive », acte où le nom n'est, selon lui, jamais attribué à l'objet en soi car il ne peut « délivrer que la représentation que nous nous en faisons » (1997 : 52). Nommer, c'est dès lors dire « ce qu'est l'objet "pour nous" » dans un contexte socio-historique précis où les pratiques discursives peuvent enrichir, modifier ou restreindre les significations (*ibid.* : 53). Il permet de penser de ce fait la responsabilité énonciative active du locuteur, que son choix se porte sur une dénomination lexicalisée ou sur une désignation discursive de son cru : il y a acte de nomination, point de vue, dans les deux cas.

- 14 « Nomination » renvoie donc pour la plupart des chercheurs à un acte de parole où dénomination stabilisée ou désignation éphémère ont ce terme pour hyperonyme, en dépit de leurs différences, du fait de la réactivation partielle de la dénomination en discours. Cette réactivation peut être due à un débat polémique ou à un travail de recadrage rendu nécessaire par le contexte socio-politique³. L'argument de la stabilité de la dénomination, de son caractère permanent doit donc être relativisé au prisme de la mise en discours dynamique qui réduit la marge des différences entre dénomination et désignation. Longhi retrace l'histoire de la conceptualisation de cette notion dans un numéro de *Langue française* consacré à la nomination en discours (2015 : 5-11). Il y propose de dégager, comme Siblot et De Chanay (2001), « une articulation entre les deux paradigmes » : dénomination et nomination, mais « à l'interface de la sémantique et de l'AD » (9). Frath y considère enfin l'acte de nomination comme « une tentative pour donner un nom à un nouvel objet de notre expérience collective », tentative dont la visée dénominative n'est jamais garantie *a priori* (*ibid.* : 43-44). Cette articulation apparaît de même cruciale à Laurent et Hilgert qui théorisent le cas des noms propres (NP). Laurent souligne la nécessité d'un « retour réflexif » « sur les frontières internes qui structurent le champ des études consacrées à la langue et au(x) discours » (2016 : 6), Hilgert refuse de penser le NP en termes d'« assèchement sémantique » et donc de stabilité, de figement permanent et de convention ; elle argumente en faveur de la plasticité d'un passage d'un type de sens à un autre impliquant des « ramifications contextuelles où interviennent des paramètres pragmatiques » (*ibid.* : 80). Auboussier démontre ainsi ci-dessous que la dénomination « Europe » doit aux métadiscours médiatiques qui l'activent une plasticité référentielle se manifestant par la multiplication de ses référents politiques et sociaux.
- 15 La plupart des chercheurs maintiennent la distinction entre dénomination et désignation, mais il y a des exceptions : une minorité de chercheurs recourt à nomination et pour décrire l'acte et pour référer à son résultat [comme dans énonciation et énoncé]. Il semble qu'il y ait, de plus, à l'heure actuelle, un glissement en faveur de l'assimilation de nomination et désignation et cela tout particulièrement dès lors que l'acte de nomination est perçu comme une tentative processuelle de stabilisation dénominative. Il existe donc encore, en dépit d'un travail de clarification effectué par plusieurs générations de chercheur, quelques zones d'« imbroglio » (Siblot : 1998) en territoire dénominatif.

Analyse du discours et nomination

- 16 Cette brève présentation resterait cependant incomplète sans la prise en compte de quelques points spécifiques du rapport de l'AD, puis de théories de l'argumentation, à la dénomination, à la désignation et à l'acte de nomination. L'entrée « Dénomination/désignation » du *Dictionnaire d'Analyse du Discours* de Charaudeau et Maingueneau nous servira d'exemple type (2002 : 163-164). Les définitions de ces deux termes figurant dans le premier paragraphe ne diffèrent en rien de celles proposées par les théories du langage évoquées ci-dessus. Ce qui mérite cependant de retenir notre attention, c'est la posture critique du linguiste Gérard Petit, rédacteur de l'entrée et coordinateur du numéro 174 de *Langue Française* consacré à « La Dénomination ». Il signale au second paragraphe un « handicap majeur » du couple notionnel : le fait que la désignation est définie par rapport à la notion de dénomination qui manque toujours encore à ses yeux de clarté. Ceci serait dû entre autres au fait que dénomination réfère uniquement chez Kleiber au rapport référentiel du mot à la chose et n'inclut pas la question des unités appréciatives,

soit axiologiques. La prise en compte d'« une association » désignative, discursive, « occasionnelle entre une séquence linguistique et un élément de la réalité » augmente donc ici la visibilité d'un manque épistémique que l'AD ne contribue d'ailleurs pas beaucoup plus que Kleiber à combler. La logique du préférable et la dimension axiologique de la construction dénomminative du sens sont par contre, on y reviendra, l'un des enjeux fondamentaux de l'argumentation rhétorique. Quoi qu'il en soit, la désignation, de par sa plasticité, ses fluctuations linguistiques et/ou métalinguistiques et son caractère ponctuel et éphémère, étroitement lié aux changements de situations d'énonciation socio-historiques, est par excellence le fief de l'AD. Elle y est pensée en corrélation avec les notions de « paradigme définitionnel », de « reformulation », d'« anaphore » et enfin de « coréférence » en raison de l'importance accordée aux notions d'interdiscursivité et de point de vue.

La nomination dans l'argumentation

- 17 Le terme le plus fréquent y est en fait « qualification ». Seul ce dernier figure dans l'index analytique, à la fin du *Traité de l'argumentation* (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1983 : 699, désormais *TA*). Les actes de nomination y sont considérés comme l'un des coups d'envoi spécifiques de la négociation du désaccord. Ils servent en effet, dans un premier temps, à qualifier les données à l'origine du désaccord. Michel Meyer les situe dans le champ du *logos* qui a la qualification des faits pour objet (2012 [1995] : 98-99). De ce travail de qualification dépend ainsi, dans le discours juridique, souligne le *TA* (1983 :170) la peine dont est passible celui dont l'acte est qualifié de « vol » tandis que de l'opposition crime/cas de légitime défense dépendra, affirme Meyer, la condamnation ou l'acquittement du présumé coupable (1995 : 98). Plantin souligne, quant à lui, que le conflit opposant, dans une polémique sur l'avortement, les défenseurs de « fœtus » à ceux du terme « bébé » ne se réduit pas à un conflit de dénominations, mais est indissociable de la discussion sur le fond, ce qui confirme la pertinence du point de vue de De Chanay et Siblot (2001) affirmant que langue et discours sont indissociables. « Raisonner, affirme Angenot (2012 : 56), c'est, dans son étape la plus élémentaire, dénommer, définir, distinguer ou assimiler ». Donner des noms aux choses, les qualifier, est l'une des conditions de possibilité de la définition adéquate de l'enjeu du débat (ainsi Gauthier démontre ici-même *a contrario* que refuser de recourir à la qualification de « grève » et lui substituer « boycott » est de la part des autorités institutionnelles une stratégie d'évitement d'un débat *ad rem*). Les dénominations en diraient autant sur « la doxa d'un temps » que l'examen des idées et des « cadres de la pensée » (Angenot 2012 : 57). La rhétorique de la qualification juridique, étendue aux controverses socio-politiques actuelles, est également l'objet d'Angenot (2013 : § 3 et 4 ; et de fait plusieurs des contributions du dossier comprennent une étape de juridiciarisation). Et s'il en est ainsi, c'est que qualification et son contraire argumentatif, disqualification, réfèrent en l'occurrence à des actes d'évaluation soit à des jugements de valeur mélioratifs ou péjoratifs. Derrière ces deux termes se profilent valorisation et dévalorisation, puisque l'un des enjeux de l'argumentation est précisément l'évaluation axiologique, l'exploration des jugements « appréciatifs », véhiculés par les lexèmes de la langue et les désignations discursives. « C'est ainsi que l'on disqualifie ou qualifie, précise Perelman, en affirmant que là où l'on voyait une différence de *nature* il n'y a qu'une différence de *degré* ou vice versa » (1989 : 95, je souligne).

- 18 A la plasticité de la désignation discursive vague ou polysémique correspond, par exemple, dans la NR perelmanienne, la « malléabilité » (TA 1983 : 177) du flou sémantique bénéfique de valeurs universelles comme la Vérité et le Bien, de notions de morale fondamentales comme la justice ou le mérite. « Malléabilité » réfère également au flou de l'argumentaire du législateur, laissant délibérément des passages obscurs dans le texte de la loi afin de laisser une marge d'autonomie à l'interprétation du juge. La polysémie n'y est pas perçue comme une défaillance, mais comme la condition de possibilité de la négociation intersubjective du sens et de la réduction de la distance entre les polémiqueurs. De ce flou sémantique dépend également l'aptitude humaine à circonscrire ce qui était « imprévisible » et à tenter de le qualifier afin de retrouver les chemins de l'action. De la plasticité des raisonnements pratiques dépend en temps de crise politique et sociale la co-construction heuristique du sens dont dépend la configuration de nouveaux enjeux politiques et sociaux (Perelman 1989 : 177).
- 19 Les chercheurs en argumentation intègrent certes l'acte de nomination dans leurs analyses des pratiques discursives argumentatives, mais cet objet d'étude n'y occupe pas une place centrale : il s'inscrit dans une problématique plus vaste concernant les tenants et aboutissants de la prise de position, de la justification et de l'intrication du jugement de valeur et du jugement de fait, perçu comme un acte de prise en charge et de configuration du réel référentiel. Koren (1996 : 205-258 et 1997 : 99-117) explore ainsi les enjeux argumentatifs des « dénominations du terroriste et de l'attentat », puis « L'argumentaire de l'Un dans le regard de l'Autre : le jeu des dénominations », dans *Mots 50* consacré aux « mots d'accord et de désaccord » du conflit israélo-palestinien, Micheli propose une approche théorique et empirique des pratiques désignatives argumentatives en contexte polémique, mais également des « querelles de mots dans le discours politique » et un modèle d'analyse à partir d'une polémique sur le mot « rigueur » (2011 : 97-112 et 2013).

Où en est l'« interdisciplinarité à l'intérieur même des sciences du langage » ?

- 20 Nous souhaitons passer à présent au recensement des problématiques épistémologiques où les théories du langage évoquées ci-dessus sont proches de théories de l'argumentation dans la mesure où elles partagent quelques-uns de leurs questionnements sans pour autant vouloir ou pouvoir vraiment franchir la ligne de démarcation. C'est ici que l'on peut voir que la conclusion de De Chanay en faveur d'une « interdisciplinarité à l'intérieur même des sciences du langage » est restée, dans la plupart des cas, un vœu pieux (2001 : 186).
- 21 Longhi n'inclut ainsi aucune strate argumentative dans sa théorisation de l'objet discursif ; l'importance fondamentale qu'il y accorde aux concepts de « plasticité » et de « paliers » différents de l'analyse linguistique et discursive, comme l'histoire, la mémoire discursive, la dimension sociale, aurait pu donner lieu, par exemple, à un rapprochement avec les notions perelmaniennes de malléabilité et de contexte socio-historique (2015 : 122-123). Le lexème peut d'ores et déjà contenir en soi, hors contexte, une strate axiologique comme l'a magistralement prouvé Kerbrat-Orecchioni (1980), dans son recensement critique des substantifs, adjectifs, verbes ou adverbes subjectifs véhiculant des jugements de valeur. Un lexème subjectif « appréciatif » peut en outre voir sa dimension axiologique décuplée en contexte discursif (Petit 2002 : 163) ; celui-ci peut

d'ailleurs axiologiser un lexème neutre *a priori*. La dimension argumentative est certes désignée furtivement dans un développement intitulé « plasticité et instabilité des objets discursifs » (Longhi 2015 : 127), mais dans une parenthèse qui en minorise l'importance : « à propos de *pigeon* - personne, 'plumer' signifie 'dépouiller progressivement (quelqu'un) d'un bien matériel [...] il y aurait un effet performatif du mot *pigeon* (ou au moins argumentatif) ». La théorisation pragmatique du discours reste dominante ; le fait qu'il y ait ici « jugement et action » (*ibid.* : 132), deux notions clés de l'approche argumentative rhétorique des pratiques discursives, ne donne pas lieu à des explications interdisciplinaires permettant de proposer un savoir aussi exhaustif que possible. Longhi prend certes la théorie ducrotienne de l'argumentation dans la langue en ligne de compte et plus particulièrement celle des « topoi » ou « doxèmes » propres aux formations discursives, mais essentiellement dans le but de donner la primauté aux notions de stabilisation et de contraintes doxiques sociodiscursives (124-125). L'intégration d'une approche rhétorique argumentative aurait permis de complexifier la notion d'« instabilité » dénomminative ; elle lui aurait ajouté une strate rendant compte, au contraire, de la part d'autonomie de l'acte de nomination, de l'aptitude du sujet à proposer des désignations certes éphémères, mais créatives et heuristiques, à rebours des dénominations doxiques et du « système du sens commun » (126). Il est certes question d'axiologisation, dans un développement intitulé « la nomination comme acte de langage », mais essentiellement dans le cas de topiques du sens commun (129-131), sans prendre la question de l'argumentation des valeurs en ligne de compte et donc sans évoquer les métadiscours de justification activés par un sujet parfaitement capable de désigner ce qui fait sens pour lui et de rationaliser ses jugements de valeur.

- 22 De nombreux linguistes et analystes du discours soulignent le caractère indissociable et fondateur des liens liant langue et discours à la dynamique et à la configuration de la vie politique et sociale. Ils insistent alors sur le fait que les fonctions sociales de l'acte de nomination, de la désignation et de la dénomination peuvent être le mieux perçues en temps de crise et de conflit (Bosredon, Tamba et Petit 2001 : 6-7, De Chanay 2001 : 172, Longhi et Garric 2015 : 11-12, 61, 62, 73). Ceci a, entre autres, pour conséquence de les conduire à intégrer la notion de contexte dans la description et l'interprétation des fluctuations et des modifications de significations perçues comme stables ou instables. Ce qui peut surprendre, en l'occurrence, c'est qu'aucun des travaux de linguistique ou d'AD figurant dans notre corpus ne se réfère à ce qui est dès la rhétorique dialectique aristotélicienne l'un des traits intrinsèques de l'argumentation dans la vie politique et sociale : le leitmotiv tout est discutable et donc, dans la majorité des cas, discuté dès lors que l'on entre dans le champ de l'opinion et du vraisemblable. La vocation fondamentale de la rhétorique argumentative est de servir de cadre à la discussion, aussi violente soit-elle, afin de constituer l'antithèse de la violence physique, soit pour réduire la distance entre les opposants et tenter de parvenir à un accord, soit pour leur servir de laboratoire de réflexion heuristique. La notion de contexte y est également considérée comme cruciale ; elle y régule l'ajustement d'arguments types aux circonstances spécifiques de chaque conflit et même dans le cas de la notion d'« auditoire universel ». La sémantique discursive évoque comme la NR perelmanienne les fonctions de la conception juridique de l'acte de nomination dans la genèse du sens donné à dénomination et qualification ou appellation (Courbon-Martinez 2012 : 60), mais cet intérêt commun pour le discours juridique n'aboutit à aucun rapprochement interdisciplinaire. Les approches de la linguistique, de l'AD et de l'argumentation dans le discours restent clivées sur ce point comme sur les précédents en dépit des commentaires du *Traité de l'argumentation* (1983 :

- 170) sur les origines juridiques de la notion de qualification et des commentaires d'Angenot (2014 : §1, 3, 15-17, 22).
- 23 Il existe néanmoins des exceptions : De Chanay (2001 : 178-179), Lecolle (2007 : 227-247) et Moirand et Reboul-Touré (2015) intègrent des références à la Nouvelle rhétorique perelmanienne ou à la logique informelle de Grize dans des analyses de pratiques discursives. De Chanay fait appel à la notion d'« auditoire universel » dans un développement consacré à la notion de « coréférence » et de dynamique intersubjective de la langue et du discours. Les divergences des points de vue et des buts poursuivis y sont confrontées à cette notion que chacun imagine afin de surmonter la tension et le désarroi créés par un désaccord souvent perçu comme aporétique. Le concept d'auditoire universel permettrait alors de penser la vision unifiante d'un « autrui » en général (*ibid.* 178) dont chaque collectivité aurait, en dépit de l'épithète « universel », une définition qui lui est propre. On devrait à Perelman, affirme De Chanay, et le fait qu'il considère l'Autre du discours comme une dimension constitutive de tout discours et la démonstration selon laquelle cet auditoire idéal et idéalisé est fatalement configuré en fonction des aspirations particulières de la collectivité qui le définit. Ceci permettrait enfin, entre autres, de problématiser la validité de la notion de dénomination conventionnelle, stabilisée et permanente.
- 24 Autre exception : Lecolle (2007 : 231-234) qui explore les « enjeux argumentatifs » socio-politiques du nom collectif communauté (Dahlet explore ici même la notion de *pacificação da comunidade*) et recourt à cette fin aux arguments de la quantité et de la qualité qui permettent de penser l'opposition collectivité / individualité et les liens de coexistence qui permettent de percevoir et de comprendre leur compatibilité et complémentarité inéluctables.
- 25 Moirand et Reboul-Touré (2015 : 106) déclarent d'emblée vouloir discuter « du rôle du nom d'événement dans la visée pragmatique et l'orientation argumentative des énoncés ». Ceci les conduit à analyser l'« éclairage » social⁴ argumentatif créé par l'évocation d'un nom d'événement notoire qui peut conduire l'interlocuteur « à *inférer par lui-même un jugement de valeur* (Grize 1992 : 25). ». Ainsi qualifier un événement de « 11 septembre » (*ibid.* : 115) conduira en fait à le disqualifier. Ceci nécessite non seulement, pour que le commentaire soit le plus exhaustif possible, la convocation de la notion de mémoire cognitive-discursive collective, mais aussi celle d'« argument par le précédent » (*ibid.* : 114 et 115), argument rhétorique particulièrement fort puisqu'il exploite une décision ou interprétation antérieures d'ores et déjà reconnues comme valides et consensuelles.
- 26 Ces références explicites à l'argumentation impliquent donc des prises de position épistémologiques mettant en œuvre un souci d'interdisciplinarité dans les sciences du langage, mais la représentation de ce qu'est la rhétorique argumentative y apparaît encore comme celle d'une somme technique d'outils où aller puiser occasionnellement, pour les besoins de la cause (Koren 2002), alors que l'argumentation permet également d'analyser les pratiques et fluctuations discursives d'une « logique du préférable » (Perelman 1989 : 77) constituant une strate à part entière des métadiscours politiques et sociaux. L'argumentation des valeurs dans le discours ne constitue pas un aspect marginal de l'acte de nomination ; elle permet de désigner des « couples d'opposition » (Perelman 1989 : 94-95) centraux comme le réel et l'apparent, les fins et les moyens, la quantité et la qualité, le vrai et le juste ou le bien et leurs contraires, le jugement de fait et le jugement de valeur et de négocier les liens de coexistence qui les lient dans les réalités

politiques et sociales conflictuelles. Les clivages, les réserves frileuses et les références occasionnelles à l'argumentation à l'intérieur des sciences du langage désignent un manque épistémique que la rhétorique argumentative et l'approche intégrative de l'argumentation dans le discours (Amossy 2016) pourraient contribuer à combler.

Présentation des articles

- 27 Les auteurs donnent la primauté aux enjeux politiques et sociaux de l'articulation entre pratiques discursives et argumentatives. Ils ne se situent pas dans un courant épistémologique préalable commun, ceci donne donc plus de force encore aux définitions convergentes de l'argumentativité de la nomination auxquelles conduisent leurs travaux. On pourra constater en effet que l'argumentation y est caractérisée par l'importance primordiale accordée à la notion de conflictualité et de réfutation, aux notions axiologiques de valorisation et de dévalorisation ou délégitimation, au glissement problématique de l'argumentation *ad rem* vers une argumentation *ad hominem*, à la justification du point de vue et à la démonstration d'un phénomène de continuïsme et d'interaction qui n'est plus qualifié d'interaction entre langue et discours, mais entre jugement de fait et jugement de valeur. Ce type d'interaction lie la prise en charge de la vérité référentielle à celle de l'évaluation axiologique activée par un sujet du discours et de l'argumentation assumant ou non sa responsabilité énonciative. Dernier point commun : la montée en généralité (Siblot 2001 : 211) évoque le « processus de généralisation » lié à la catégorisation nominale des discours politiques et sociaux, qui augmente la visibilité d'une aspiration « anthropologique » sisyphique à se rapprocher de la vérité V en donnant à des prises de position inéluctablement subjectives les apparences verbales de l'évidence irréfutable. Ceci permet de tenter de mobiliser ceux qui ne pensent pas comme vous, de les dominer, de leur imposer une décision politique d'ordre national (cf. Dahlet, Vadot, Gauthier ici même) et de vaincre leur résistance.
- 28 Le dossier s'ouvre sur les articles de Michèle Lecolle et Julien Auboussier en raison de leur angle d'attaque commun : explorer l'intégration d'une dimension argumentative (Amossy 2016 [2000]) de la nomination dans le cadre de la référenciation. Lecolle problématise le potentiel lexical, discursif et argumentatif de la nomination dans une perspective sémantique énonciative et discursive. La prédication y est explorée à l'aune de la dimension évaluative axiologique de l'argumentation et du caractère potentiellement discutabile et négociable de la dénomination. Son objet est le Nom collectif humain (Ncoll-H) renvoyant nécessairement à des « construits culturels et sociaux » (peuple, gouvernement, liste électorale) et constituant un mode de « rassemblement » lié à des enjeux de « représentation », mais aussi d'« axiologie » (élite vs racaille), ce qui confirme la conception argumentative de l'intrication du jugement de fait ou de vérité et du jugement de valeur. L'auteur recense et analyse un faisceau d'observables qui « franchit un échelon » lorsque la prédication souvent implicite devient explicite dans le cas des syntagmes nominaux avec Ncoll-H en fonction d'attribut.
- 29 Julien Auboussier explore les enjeux argumentatifs socio-politiques de la « polyréférentialité » du nom propre Europe en contexte médiatique. Europe renvoie selon le cas à une entité géographique, historique ou politique. Il établit à cette fin une distinction entre les usages métonymiques « routinisés » de la dénomination, dans le récit d'actualité, et la visée argumentative politique explicite des usages « modifiés » du nom propre. Ces usages métonymiques confirmeraient donc l'analyse des « routines

dénominales » de De Chanay et l'affirmation selon laquelle elles seraient un des aspects socio-politiques de « pactes conceptuels » contractés par les interlocuteurs au cours de leur interaction (2001 : 184). Leur contribution à une quelconque orientation argumentative serait en fait minime, elle se réduirait à l'euphémisation des réalités conflictuelles de l'Union européenne. C'est, par contre, dans le cas d'une autre routine rhétorique : la personnification de l'Europe, que sont activés des arguments de causalité et des jugements axiologiques disqualifiants. Les discours rapportés permettent alors d'observer l'intrication de jugements de réalité et jugements de valeur. L'argumentativité du nom propre consiste ici dans les enjeux axiologiques de la nomination et dans une tentative dialogique de mobilisation de l'auditoire.

- 30 Le dénominateur commun des quatre autres contributions consiste dans le choix d'un corpus relatant un conflit politique et social. Trois des articles analysent des conflits de nomination entre des instances représentatives du pouvoir exécutif et des collectivités de la société civile. Le quatrième oppose le discours scientifique au discours des médias. La critique de ces derniers révèle que l'acte de nomination scientifique n'est pas toujours exempt d'enjeux socio-politiques. Camila Areãs analyse les enjeux socio-politiques des processus de nomination de l'« affaire du foulard », dans des revues scientifiques en sciences humaines et sociales. Elle explore le rapport critique des chercheurs aux dénominations médiatiques puis se livre à l'analyse argumentative de cet espace polémique où ceux-ci réfutent et négocient la légitimité et la validation de l'acte de nomination et de leur prise de position : le choix de la qualification d'affaire du foulard. C'est par une procédure argumentative de montée en généralité que les chercheurs travaillent à remplacer des désignations jugées inadéquates par une dénomination stabilisée. Areãs tente de répondre aux questions suivantes : pourquoi les chercheurs préfèrent-ils « affaire » à « scandale », pourquoi ceci implique-t-il une argumentation par le précédent qui convoque l'exemple historique de l'« affaire Dreyfus » ou l'évocation d'Antigone et du fondement éthique de l'argumentation de valeurs ? En résumé : comment un fait divers est-il transformé par un acte de nomination en problème d'intérêt public et comment les revues justifient-elles leur prise de position ? C'est également, entre autres, l'objet de Gilles Gauthier et de Patrick Dahlet qui démontrent comment un conflit particulier est « judiciairisé », politisé, amplifié et nationalisé par une argumentation institutionnelle généralisante.
- 31 Gauthier analyse un conflit québécois ayant opposé en 2012 des associations étudiantes au gouvernement en raison d'un projet de hausse du montant des études. Les étudiants y revendiquent la dénomination de « grève », les autorités politiques la contestent et la qualifient de « boycott ». Ce conflit dénomiatif s'amplifie et se transforme progressivement, côté étudiants, en un mouvement de contestation du gouvernement et du système capitaliste néo-libéral. Le gouvernement, quant à lui, se lance dans une opération de disqualification du mouvement étudiant, ce qui lui permet de décentrer le débat et de ne pas argumenter *ad rem*. Il existe donc un lien de cause à effet entre le conflit de nomination et l'amplitude ou la montée en généralité d'un débat politique conflictuel. L'argumentaire de l'auteur explore, dans un premier temps, le conflit référentiel entre grève et boycott, puis il passe à l'analyse de sa visée argumentative due, dans un premier temps, à la délégitimation politique et judiciaire du point de vue étudiant. Celle-ci dispense le gouvernement, selon Gauthier, de justifier son refus du point de vue adverse et donc de se prononcer sur la hausse du prix des études.

- 32 Maude Vadot soumet l'analyse de l'institutionnalisation de la dénomination Français Langue d'Intégration (FLI) à l'approche discursive praxématique et sociolinguistique d'un « conflit nominatif ». Les auteurs du document savent que leur choix du terme « intégration » est contesté et réfuté, ils orientent donc leur discours en fonction et tentent de devancer les arguments susceptibles de la dévaloriser. Cet acte de nomination veille à se soustraire aux velléités de réfutation en arborant une rhétorique d'effacement de la conflictualité ; celle-ci donne à une prise de position inéluctablement subjective les apparences de l'évidence ou d'une réalité naturelle ; mais, simultanément – hommage du vice à la vertu –, les détenteurs du pouvoir veillent à justifier leur décision coercitive, reconnaissant ainsi en partie l'autonomie des individus auxquels s'adresse leur discours.
- 33 Dahlet analyse et problématise la substitution par les autorités politiques et militaires brésiliennes de *comunidade* à la dénomination de *favela* et le phénomène de l'émergence ultérieure de la formule *pacificação da comunidade* qui ne donne plus la primauté à la notion de communauté, mais à celle de justification d'une intervention « pacificatrice » de l'État dans la vie de la *favela* et même dorénavant de toute communauté du territoire national. Les enjeux de cette substitution sont la dévalorisation diabolisante de la *favela* et l'idéalisation de la notion de *comunidade* qui légitime la mise en œuvre d'un régime sécuritaire de répression armée. Les actes de nomination sont donc étroitement liés à des procédures de justification masquant des enjeux politiques coercitifs, ce qui n'est pas sans rappeler l'argumentaire de Vadot concernant la justification par le discours institutionnel de la dénomination d'« intégration ». Il s'agit donc pour Dahlet de démontrer en passant par les strates du lexique, de la sémantique discursive et de l'argumentation comment un enjeu politique de contrôle a transformé la *favela* en « espace simultanément menaçant et menacé », mais aussi comment l'argumentaire de l'État prépare en l'occurrence le vote d'un projet de loi et même, par montée en généralité, la « redémocratisation » du pays, dénomination axiologique méliorative et justificatrice.
- 34 Les auteurs de ces six contributions démontrent donc que l'existence d'une strate argumentative de l'acte de nomination n'est pas un mirage, mais une réalité verbale à part entière. L'articulation des pratiques discursives et des procédures argumentatives est un phénomène dont il faut pouvoir rendre compte, que l'on se réclame d'une approche sémantique discursive, praxématique et/ou énonciative ou encore de la sociolinguistique comme de la lexicologie. Le fait que tous les auteurs du dossier soulignent la dimension axiologique des procédures de nomination, les fonctions de la justification de la dénomination ou de la désignation et le processus de montée en généralité ayant pour fin de mobiliser l'auditoire ou de lui donner matière à réflexion, prouve que l'argumentation est bien plus qu'une somme de types d'arguments où puiser occasionnellement. Ce dossier espère contribuer à complexifier la perception de l'argumentation dans le discours en ajoutant à l'approche technique de la nomination une approche où l'argumentation des enjeux politiques et sociaux permet de penser non seulement le point de vue du sujet du discours et de son co-énonciateur, mais aussi les procédures de rationalisation et de négociation de leurs points de vue respectifs.

BIBLIOGRAPHIE

- Amossy, Ruth. 2016 [2000]. *L'argumentation dans le discours* (Paris : Colin)
- Angenot, Marc. (2012). « Le rationnel et le raisonnable. Sur un distinguo de Chaïm Perelman », *Discours social* 42, 3-158
- Angenot, Marc. 2014. « La rhétorique de la qualification et les controverses d'étiquetage », *Argumentation et Analyse du Discours* 13 | 2014 [on line], consulté le 2 septembre 2016. URL : <http://aad.revues.org/1787>
- Anscombe, Jean-Claude. 2001. « Dénomination, sens et référence dans une théorie des stéréotypes nominaux », *Cahiers de Praxématique* 36, 43-72
- Bosredon, Bernard, Irène Tamba & Gérard Petit. 2001. « Présentation », *Cahiers de Praxématique* 36, 5-12
- Bosredon, Bernard. 2012. « Entre dénomination et catégorisation : la signalétique », *Langue française* 174, 11-26
- Courbon, Bruno & Camille Martinez. 2012. « Représentations lexicographiques de la dénomination : appeler, désigner, nommer et dénommer », *Langue française* 174, 59-75
- De Chanay, Hugues Constantin. 2001. « La dénomination : perspective discursive et interactive », *Cahiers de Praxématique* 36, 169-188
- Frath, Pierre. 2015. « Dénomination référentielle, désignation, nomination », *Langue française* 188, 33-45
- Garric, Nathalie. 2015. « Polémique métalangagière sur une (dé)nomination : le terme "confrontation" » *Langue française* 188, 61-75
- Guérin, Olivia. 2015. « La référence problématique dans les récits de voyage : un observatoire pour une conception modulaire de la nomination », *Langue française* 188, 47-60
- Hilgert, Émilía. 2016. « Seuils internes du nom propre : un point de vue sémantique », *Langue française* 190, 79-92
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1980. *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage* (Paris : Colin)
- Kleiber, Georges. 1984. « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* 76, 77-94
- Kleiber, Georges. 2001. « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de Praxématique* 36, 21-41
- Kleiber, Georges. 2012. « De la dénomination à la désignation : le paradoxe ontologico-dénominateur des odeurs », *Langue française* 174, 45-58
- Kleiber, Georges. 2016. « Noms propres : dénomination et catégorisation », *Langue française* 190, 29-44
- Koren, Roselyne. 1996. « Les dénominations du terroriste et de l'attentat », *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse* (Paris : L'Harmattan), 204-258
- Koren, Roselyne. 1997. « L'argumentaire de l'Un dans le regard de l'Autre : le jeu des dénominations », *Mots* 50, 99-117

- Koren, Roselyne. 2002. « La Nouvelle Rhétorique, “technique” et/ou “éthique du discours” : le cas de l’engagement du chercheur », Koren, Roselyne & Ruth Amossy (éds). *Après Perelman : Quelle Politique pour les nouvelles rhétoriques ? L’argumentation dans les sciences du langage* (Paris : L’Harmattan), 197-228
- Koskas, Eliane & Helgard Kremin. 1984. « Présentation », *Langages* 76, 5-6
- Laurent, Nicolas. 2016. « Présentation », *Langue française* 190, 5-14
- Lecolle, Michelle. 2007. « Enjeux argumentatifs de la nomination : le cas du nom collectif communauté dans les discours publics contemporains », Boix, Christian (éd.), *Argumentation, manipulation, persuasion* (Paris : L’Harmattan), 227-247
- Longhi, Julien. 2015. « Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours », *Langue française* 188, 5-13
- Longhi, Julien. 2015. « L’acte de nommer comme constitution de formes : discoursivité de la production du sens », *Langue française* 188, 121-136
- Meyer, Michel. 2012 [1995]. « Problématique et argumentation ou la philosophie à la rencontre du langage », Carrilho, Manuel Maria (éd.), *La rhétorique* (Paris : CNRS Éditions), 83-104
- Micheli, Raphaël. 2011. « Quand l’affrontement porte sur les mots *en tant que mots* : polémique et réflexivité langagière », *Semen* 31, 97-112
- Micheli, Raphaël. 2013. « Les querelles de mots dans le discours politique : modèle d’analyse et étude de cas à partir d’une polémique sur le mot “rigueur” », *Argumentation et Analyse du Discours* 10 | 2013 [on line], consulté le 3 septembre 2016. URL : <http://aad.revues.org/1446>
- Moirand, Sophie & Sandrine Reboul-Touré. 2015. « Nommer les événements à l’épreuve des mots et de la construction du discours », *Langue française* 188, 105-120
- Mortureux, Marie-Françoise. 1984. « La dénomination : approche socio-linguistique », *Langages* 76, 95-112
- Perelman, Chaïm. 1970. *Le champ de l’argumentation* (Bruxelles : Presses Universitaires de Bruxelles)
- Perelman, Chaïm. 1977. *L’Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation* (Paris : Vrin)
- Perelman, Chaïm & Lucie Olbrechts-Tyteca. 1983 [1970]. *Traité de l’argumentation La nouvelle rhétorique* (Bruxelles : Éditions de l’Université de Bruxelles)
- Perelman, Chaïm. 1989. *Rhétoriques* (Bruxelles : Éditions de l’Université de Bruxelles)
- Petit, Gérard. 2001. « Pour une conception lexicologique de la dénomination », *Cahiers de Praxématique* 36, 93-115
- Petit, Gérard. 2002. « Dénomination/désignation », Charaudeau, Patrick & Dominique Maingueneau, *Dictionnaire d’Analyse du Discours* (Paris : Seuil), 163-164
- Petit, Gérard. 2012. « Présentation », *Langue française* 174, 3-9
- Petit, Gérard. 2012. « Pour un réexamen de la notion de dénomination », *Langue française* 174, 27-44
- Plantin, Christian. 1996. *L’argumentation* (Paris : Seuil)
- Siblot, Paul. 1997. « Nomination et production du sens : le praxème », *Langages* 127, 38-55
- Siblot, Paul. 1998. « Algérien dans l’imbroglio des dénominations », *Mots* 57, 7-27

Siblot, Paul. 2001. « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de Praxématique*, 36, 189-214

NOTES

1. « Ascriptiviste » s'oppose à « descriptiviste ». Le premier terme implique que l'on abonde dans le sens de la théorie de l'arbitraire du signe de Saussure, qui nie la fonction représentative référentielle du langage, le second désigne les linguistes qui intègrent cette fonction de référenciation « réaliste » du mot à la chose dans leurs théories.
 2. Cet ensemble requerrait éventuellement l'intégration de concepts empruntés à la logique informelle d'un théoricien de l'argumentation comme Grize.
 3. Cf., à ce sujet, l'analyse des métaphores « endormies » « remises en action », proposée dans le *Traité de l'argumentation* (Perelman et Olbrechts-tyteca 1983 : 542-549)
 4. Notion grizéenne de logique informelle
-

AUTEUR

ROSELYNE KOREN

Université Bar-Ilan, ADARR